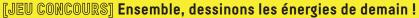


Lettre d'information #7
mars 2021

6

Ensemble, révélons nos énergies!





Pour ses 60 ans, le Chauffage Urbain de Grenoble-Alpes Métropole souhaite associer les enfants du territoire métropolitain aux enjeux environnementaux en organisant un jeu concours à vocation pédagogique nommé « Ensemble, dessinons les énergies de demain! ».



Pour la première édition de cet événement, qui se déroule du 1er mars au 30 avril 2021, les enfants sont invités à s'exprimer par le dessin sur le thème : « Imagine ta maison dans la ville de demain ».

Destiné à un public jeune, le concours invite les enfants à réfléchir de façon ludique aux énergies vertes, renouvelables et de récupération, en imaginant leur maison dans une ville plus verte et durable à travers un dessin. L'ambition finale du Chauffage Urbain de Grenoble-Alpes Métropole est donc de les associer aux enjeux environnementaux ainsi que de valoriser les modes de chauffage écologiques auprès des usagers et habitants de Grenoble-Alpes Métropole.

Le concours est ouvert à tous les enfants métropolitains, entre 6 et 12 ans.

Les participants sont amenés à s'exprimer à travers une création visuelle au format A4 (orientation paysage). Toutes les techniques (feutres, crayons, gouache, numérique, ...) et styles de dessin sont les bienvenus.

Le jury se réunira le 25 mai 2021 pour élire les 3 lauréats qui se verront récompenser lors d'une remise des prix organisée le 10 juin 2021. Le grand gagnant verra son dessin affiché pendant 1 an en format géant (15mx10m) sur la façade du site de Villeneuve (8 rue le Corbusier à Eybens). Il remportera également un week-end en famille dans une cabane écologique en Ardèche. Les lauréats de la 2<sup>nd</sup> et 3° places remporteront

respectivement une trottinette électrique pour enfant et un carré potager en bois.



Toutes les informations et conditions de participation sont disponibles sur le site internet www.chauffage-urbain-grenoble.fr, rubrique Actualités, «Ensemble, dessinons les énergies de demain!».

## [NOUVEAUTÉS] Découvrez nos sites en visites virtuelles

Des visites virtuelles sont à votre disposition pour vous immerger au coeur de nos sites de production de chaleur.

Vous pouvez ainsi découvrir les coulisses du nouveau site 100 % bois, Biomax, avec un parcours adulte et un parcours adapté aux enfants, ainsi que l'Unité d'Incinération et de Valorisation Energétique Athanor.

#### **BIOMAX**



Une visite virtuelle de notre site Villeneuve sera également bientôt disponible.

Pour les découvrir, rendez-vous sur : www.chauffage-urbain-grenoble.fr

### L'offre « Coup de Pouce Chauffage des Bâtiments Tertiaires ».

Dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergies, un nouveau dispositif intitulé « Coup de Pouce Chauffage des Bâtiments Tertiaires » est applicable depuis le ler janvier 2021 sur le réseau de Chauffage Urbain de Grenoble-Alpes Métropole. Ce dispositif a pour objectif d'inciter financièrement les propriétaires ou gestionnaires de bâtiments tertiaires à remplacer leurs équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire au fioul ou au gaz, autre qu'à condensation, au profit, lorsqu'il est possible, d'un raccordement au réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération.



#### Comment la prime « Coup de Pouce Chauffage des Bâtiments Tertiaires » est-elle calculée ?

Pour un bâtiment de 1 000 m², le montant de CEE normalement attribué est d'au moins 1 000 € et s'élève jusqu'à 8 000 €, la bonification porte ces montants jusqu'à 4 000 € et 32 000 €.

Le montant de base peut dépendre de :

- la zone géographique
- la surface chauffée
- la typologie du bâtiment
- la performance du système installé
- la puissance du système installé

Par exemple, un bâtiment tertiaire de 600 m² qui change sa chaudière fioul pour un raccordement à un réseau de chaleur vertueux peut faire valoriser son action avec des CEE bonifiés pour un montant d'environ 3 700 €.

### Montant de l'aide

ENERGIE DE DÉPART	VALORISATION DES CEE
Fioul	х4
Gaz	х3



« Fonds chaleur » de l'ADEME : une aide financière pour les travaux de raccordement des installations de chauffage collectif.

Cette aide a pour objectif de faciliter le remplacement de chaudières collectives (logements ou locaux professionnels) fonctionnant au gaz ou au fioul par une solution plus respectueuse de l'environnement.

# Comment bénéficier de l'aide financière pour le raccordement au réseau de Chauffage Urbain ?

Grâce au « Fonds chaleur » géré par l'Agence de la transition écologique (ADEME), et sollicité avec succès par la Compagnie de Chauffage, il est possible de bénéficier d'une aide pour financer les travaux de raccordement au Chauffage Urbain.

En fonction des caractéristiques du projet, cette aide peut atteindre 100 % du droit de raccordement. Aucune avance n'est nécessaire, le montant de l'aide est automatiquement déduit du montant de la facture.

Cette aide financière n'est pas cumulable avec l'offre « Coup de Pouce Chauffage des Bâtiments Tertiaires » proposée pour le raccordement de bâtiments tertiaires.

## Se raccorder au réseau de chaleur de la Métropole : une solution économique.

A l'usage, le mix énergétique du Chauffage Urbain, vertueux sur le plan écologique, l'est aussi sur le plan économique. Le prix de la chaleur est en effet plus stable que celui du gaz ou du fioul, car peu lié aux énergies fossiles (charbon, gaz et fioul) dont les prix sont très volatiles.

Sur la saison 2019-2020, le budget ménage moyen pour un logement raccordé au réseau de Chauffage Urbain était de 657€\*.

Pour toute information complémentaire sur ces aides, rendez-vous sur le site internet www.chauffage-urbain-grenoble.fr

\*Logement de Type T3 raccordé au réseau de Chauffage Urbain de Grenoble-Alpes Métropole

#### [CONTACTS]



**SERVICE CLIENTS:**Du lundi au vendredi 8 h - 12 h / 13 h - 17 h **04 76 33 56 36** 



**DÉPANNAGE INTERVENTION :**Du lundi au vendredi : 8 h -17 h
Nuits, week-ends et jours fériés

04 76 33 56 56

maintenance.depannages@cciag.fr



contact@chauffage-urbain-grenoble.fr